



Outils

Fiches métiers CNFPT

En complément du répertoire des métiers de la fonction publique territoriale, le CNFPT propose aussi des Fiches métiers afin de vous aider à identifier un nouveau métier à exercer dans le cadre de votre PPR.

Pour mettre en avant nos métiers, un nouveau site vient d'être créé :

<https://metiersterritoriaux.fr/>

Vous trouverez différents métiers illustrés par des interviews et des vidéos, ainsi que des renvois vers le répertoire des métiers.

Bien que destinées plutôt à des personnes découvrant la fonction publique territoriale, vous y trouverez également des fiches sur les modes d'accès par concours ou contrat, ainsi que les offres d'emplois présentes sur le site Emploi-Territorial.

Un compte Instagram a également été créé :

https://www.instagram.com/metiers_territoriaux/

P O I N T S T A T U T

La PPR et le télétravail



En PPR, le lieu de travail peut être fixé librement entre l'employeur et l'agent, par convention.

L'agent étant en activité, il peut travailler en présentiel en collectivité : cependant, l'employeur dispose rarement d'un poste informatique vacant au sein des locaux. Aussi, il est aussi possible de positionner l'agent en télé-

travail à domicile, sous réserve de lui fournir le matériel adéquat.

Néanmoins, il est préconisé de positionner l'agent en présentiel au moins un à deux jours par semaine, pour ne pas perdre le contact et suivre son activité. De plus, l'agent pourra ainsi imprimer ses documents, envoyer ses courriers, échanger avec ses collègues.

Les conditions de travail (en présentiel ou en télétravail) sont librement modifiables par l'employeur au cours de la PPR, par avenant à la convention.

F O C U S D U M O I S

Les enquêtes métiers



Durant la PPR, pour tester des métiers et savoir s'ils pourraient vous convenir, le mieux est de réaliser des stages de quelques jours, voire quelques semaines. Parfois, les employeurs peuvent être en difficulté pour vous accueillir sur une durée aussi longue : aussi, le mieux est de leur proposer une enquête métier !

Durant une heure, vous pouvez échanger avec un professionnel du métier visé, afin de connaître son travail, sa formation, ses conseils pour occuper le poste. Ces entretiens permettent de développer son réseau professionnel, de repérer des opportunités de recrutement, de découvrir même brièvement un nouveau métier.

Conseil : Il est préférable de préparer son entretien (exemple de questions disponible sur le site du CDG 17) et d'enregistrer l'entretien pour mieux le retranscrire ensuite.

Prochain atelier PPR

Mercredi 7 février 2024

14h30

[Cliquez ici pour vous inscrire](#)

MOOC Etat Civil

LES CONCESSIONS

Début le 04/03/2024

[Cliquez ici pour vous inscrire](#)

Entretiens tripartites

Pensez bien à associer le CDG 17 à vos entretiens avec votre employeur !